

## Quelques faits & données relatifs au Bassin Sud

Dans le contexte de la mise en place des bassins d'aide et de soins en Région bruxelloise, il nous est apparu utile de **proposer quelques faits et données éclairant certains aspects de la réalité socio-économique desdits bassins**. Ces éléments ne sont pas exhaustifs mais font ressortir diverses spécificités du territoire permettant de mieux appréhender les enjeux qui le concernent.

Ces indicateurs ne définissent pas à eux seuls les besoins du bassin et encore moins les ressources existantes pour y répondre. Ils ne disent notamment rien des initiatives locales qui tentent de dépasser les conditions mises en lumière. Tout au plus contribuent-ils à identifier tant la nature que l'ampleur des besoins et, dès lors, de définir des priorités d'action pour les couvrir.

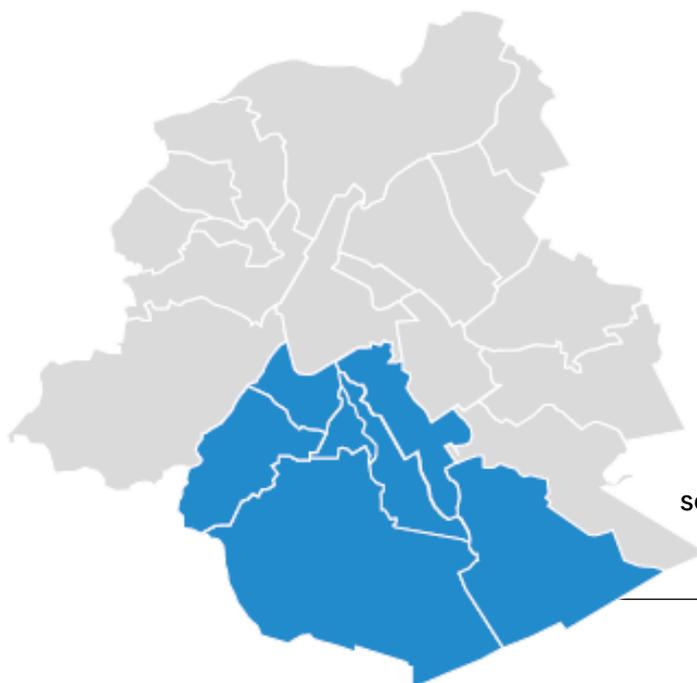


*La plupart des informations reprises ci-dessous proviennent des «Zoom sur...» publiés par l'IBSA (Institut Bruxellois Statistique et d'Analyse) et l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social ainsi que d'autres documents et bases de données produits par l'Observatoire. >> Pour accéder à l'intégralité des publications « Zoom sur les communes » : <https://ibsa.brussels/publications/zoom-sur-les-communes>*

## Données générales

Le Bassin Sud est composé de cinq communes : **Ixelles, Saint-Gilles, Forest, Uccle et Watermael-Boitsfort** ; ainsi que d'une section de la **Ville de Bruxelles** : le couloir de l'Avenue Louise qui descend vers le sud jusqu'au Bois de la Cambre.

C'est donc un vaste Bassin qui intègre 15 quartiers, dont 2 (Bas Saint-Gilles et Bas Forest) **reçoivent un financement spécifique dans le cadre d'un « Contrat Local Social-Santé » (CLSS)** signé entre les CPAS et la Commission Communautaire Commune (CoCoM) pour développer des actions visant les publics plus fragilisés.



Ce Bassin s'étend sur **54km<sup>2</sup>**,  
soit un tiers de la superficie de la  
Région bruxelloise.



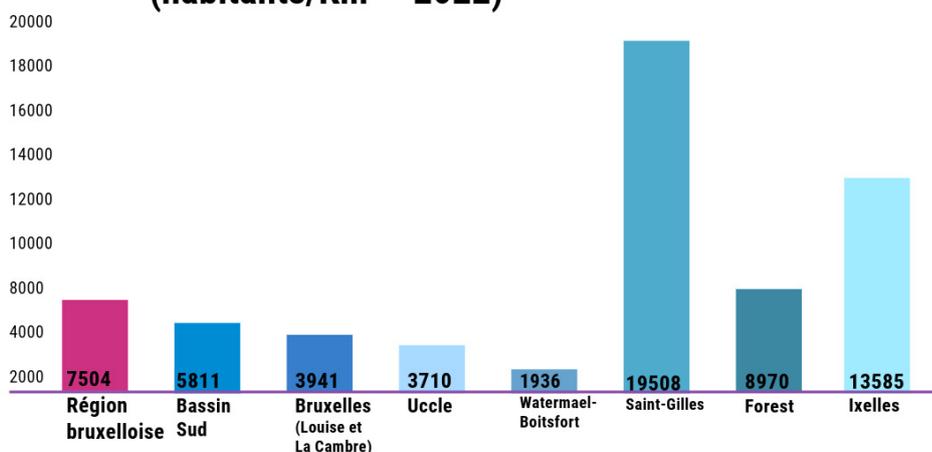
## Population

En 2022, le Bassin Sud abritait 313 780 habitant·es, soit plus d'un quart de la population de la Région bruxelloise.

La densité de population du bassin était ainsi de 5 811 hab./km<sup>2</sup>. C'est donc le bassin le moins densément peuplé de la Région globalement. Il y a toutefois de grandes disparités entre les communes de la première couronne (Saint-Gilles, Ixelles) et les communes de la deuxième couronne (Watermael-Boitsfort, Uccle), Watermael-Boitsfort étant la commune la moins densément peuplée de la Région.

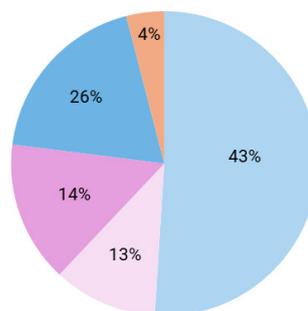
Les moins de 18 ans représentent 19% de la population du Bassin, contre 22% de la population bruxelloise. Les plus de 65 ans représentent 14% de la population du Bassin, contre 13% de la population de la région. La population du bassin est donc légèrement plus âgée que la moyenne régionale. On observe, là aussi, de grandes différences entre les communes de la première couronne (Saint-Gilles, Ixelles) dont la population des moins de 18 ans et des plus de 65 ans est plus petite, par rapport aux communes de la deuxième couronne où la proportion de personnes âgées est plus importante.

### densité de population (habitants/Km<sup>2</sup> - 2022)



Les chiffres ci-dessus concernent la population officielle, une part des personnes présentes sur le territoire n'y sont pas comptabilisées : demandeur·euses d'asile, personnes non-régulièrement inscrites dans les registres, diplomates... Seules des sources indirectes permettent d'estimer la taille de cette population; c'est notamment le cas du recours à l'Aide Médicale Urgente (AMU), sachant que les mécanismes d'accès à l'AMU sont parfois différents d'un CPAS à l'autre. En 2022, le Bassin Sud a octroyé 17% de l'ensemble des recours à l'AMU en région bruxelloise. La commune de Saint-Gilles est celle qui a octroyé le plus d'AMU (7%), suivie par Forest (5%) et Ixelles (4%). La commune d'Uccle n'a octroyé qu'1% des recours à l'AMU, et Watermael-Boitsfort n'en a pas octroyé. Il y aurait donc une part de population non-officielle plus importante dans les communes de la première couronne en comparaison avec la deuxième couronne.

## types de ménage en 2022



■ Personnes seules    ■ Familles monoparentales    ■ Couples sans enfant  
■ Couples avec enfant(s)    ■ Autre

Dans le Bassin Sud, 51% des ménages sont des personnes seules, et 11% sont des familles monoparentales. C'est donc un bassin où la proportion de personnes isolées (personnes seules ou familles monoparentales) est nettement supérieure à la moyenne régionale (47%). C'est à Ixelles que l'on observe la plus grande proportion de personnes seules (61%), ainsi qu'à Saint-Gilles (55%).

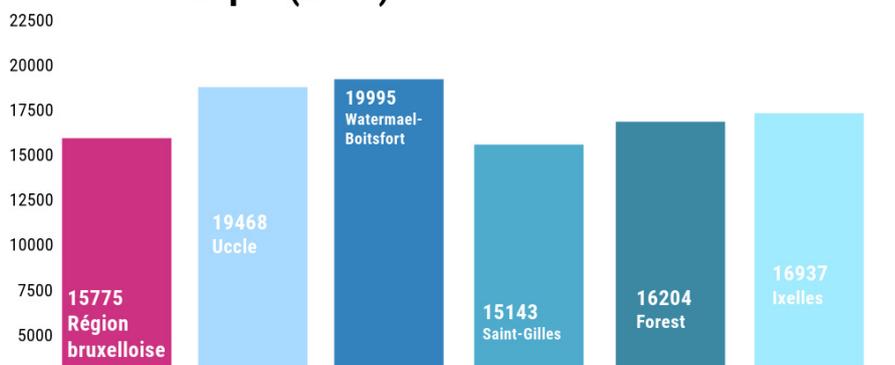
Par ailleurs, la proportion de personnes de nationalité étrangère est de 40% dans le Bassin Sud, ce qui est également plus élevé que la moyenne régionale (36%). Cette proportion est la plus élevée à Ixelles et à Saint-Gilles (49%), et la plus faible à Watermael-Boitsfort (20.5%). 29% des personnes du Bassin ayant une nationalité étrangère sont issues de l'Union Européenne. Les Français-es sont la nationalité étrangère la plus représentée dans le Bassin.



## Données sociales et économiques

Le revenu médian par ménage (après impôts), dans les communes du Bassin, est supérieur à la médiane régionale, à l'exception de Saint-Gilles. Il est le plus élevé à Watermael-Boitsfort (26% plus élevé que la médiane régionale).

### revenu median après impôt (2019) en euro



Dans le Bassin Sud, près de 18% de la population bénéficie d'une allocation, soit de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale. Parmi les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans, 13.6% perçoivent une allocation, un taux nettement inférieur à celui de la Région bruxelloise, qui est de 18%. Cependant, ce taux varie selon les communes : il est plus élevé à Saint-Gilles et à Forest (19%) et plus faible à Watermael-Boitsfort (13%) et surtout à Uccle (8%).

Pour la population active âgée de 18 à 64 ans du Bassin Sud, 18% bénéficie d'une allocation, contre 21.6% dans l'ensemble de la Région. À l'échelle communale, ici aussi ce sont Saint-Gilles (24%) et Forest (23%) qui ont les taux les plus élevés, et Watermael-Boitsfort (18%), Ixelles (15.5%) et Uccle (15%) qui ont les taux les plus bas.

Concernant les personnes âgées de 65 ans et plus, 15.5 % reçoivent une allocation dans le Bassin. Cette proportion est la plus élevée à Saint-Gilles, où elle atteint 31.5%.

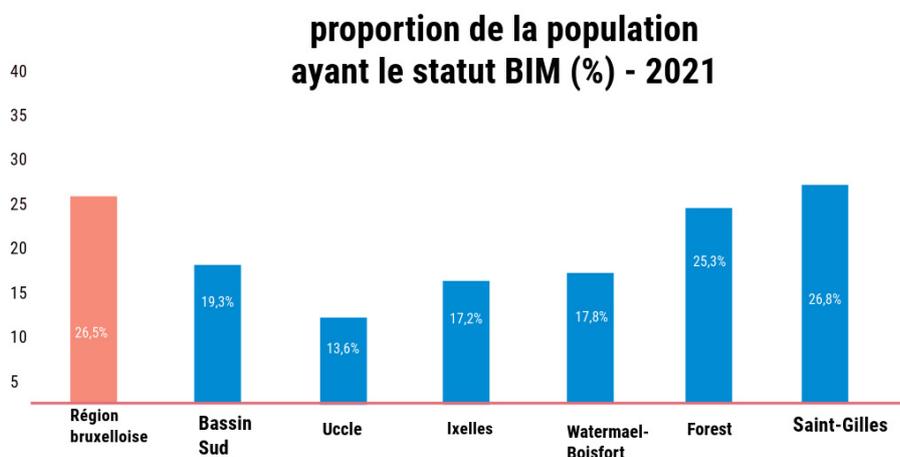
Entre 2011 et 2021, le taux de personnes avec une allocation de chômage a diminué en région bruxelloise et le taux de personnes avec un revenu d'intégration sociale ou équivalent est resté relativement stable. En revanche, le taux de personnes avec un revenu d'intégration sociale ou équivalent a augmenté dans les toutes les communes du Bassin Sud, notamment dans la population âgée de 18 à 24 ans.



## Statut BIM

Le statut Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM) permet d'augmenter la part du coût des soins couverte par la sécurité sociale, et donc de diminuer le ticket modérateur (la part du coût des soins payée par le-a bénéficiaire). Ce statut est un bon indicateur de la proportion de population aux revenus faibles.

Dans le Bassin Sud, 19% de la population bénéficie du statut BIM, 18% chez les hommes et 20% chez les femmes. Ces proportions sont plus basses que la moyenne régionale dans l'ensemble des communes du Bassin, sauf à Saint-Gilles qui est dans la moyenne.



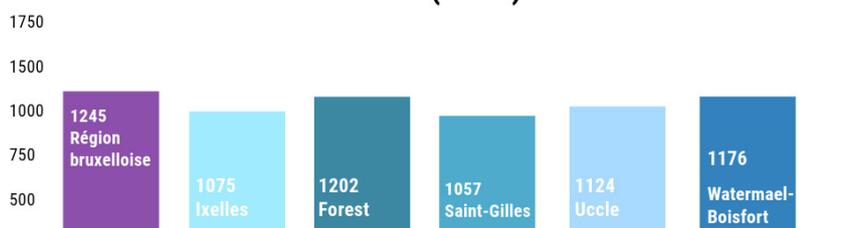


## Santé

L'espérance de vie en région bruxelloise est de 84 ans pour les femmes et de 79 ans pour les hommes. Dans le Bassin Sud, elle est légèrement plus élevée que la moyenne régionale : 85 ans (femmes) et 80 (hommes). Elle est la plus élevée chez les hommes à Uccle (81.1 ans) et chez les femmes à Ixelles (85.9 ans).

Les principales causes de mortalité prématurée (avant 75 ans) sont (dans l'ordre) les cancers (principalement des poumons, des bronches, du larynx, de la trachée), les maladies cardiaques, les maladies chroniques des voies respiratoires et les maladies cérébrovasculaires. Ces maladies sont principalement en lien avec des conditions sociales et des modes de vie : tabagisme, alimentation, consommation d'alcool, sédentarité et questions de santé mentale. Pour la plupart de ces groupes de maladies, les prévalences sont inférieures dans le Bassin Sud par rapport à la moyenne régionale. A cela s'ajoutent des maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiaques et les bronchopathies chroniques obstructives (BPCO) dont les prévalences également moins élevées dans le Bassin Sud que dans la région bruxelloise. Les exceptions sont la prévalence des BPCO à Forest et à Saint-Gilles.

### prévalence standardisée des maladies cardiaques chroniques pour 100.000 hab. (2020)



### prévalence standardisée de la bronchite chronique obstructive pour 100.000 hab. (2020)

